FAUNE ET HABITATS

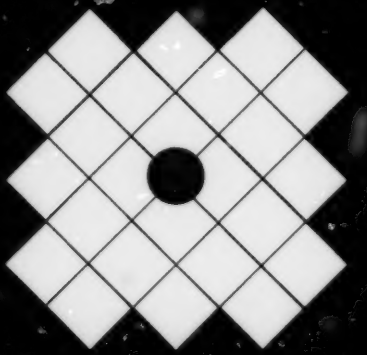

Répertoire des programmes d'aide

Du sigle à l'organisme

À quelques reprises dans le répertoire, nous avons utilisé des sigles pour dénommer les organismes qui offrent une aide financière ou technique. Afin d'éviter toute confusion, voici la signification de ces sigles.

MLCP :	ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
MDE :	Environnement Canada
SCF :	Service canadien de la faune
FFQ :	Fondation de la faune du Québec
HFC :	Habitat faunique Canada
FMNC :	Fonds mondial pour la nature Canada
CNSS :	Salons nationaux des sportifs du Canada
FHF :	Fondation Héritage Faune
MOSR :	ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle
MQC :	Mouvement québécois des chantiers
EIC :	Emploi et Immigration Canada
MENVIQ :	ministère de l'Environnement du Québec
ISTC :	Industrie, Sciences et Technologie Canada
MESS :	ministère de la l'Enseignement supérieur et de la Science
FQE :	Fédération québécoise en environnement

91-03725/

Recherche et réalisation :

Les Communications Science-Impact

Imprimé sur du papier recyclé

TABLE DES MATIÈRES

Du sigle à l'organisme 1
Présentation 5
Conseils pratiques 7
Tableau synthèse 10

1. Les programmes d'aide financière

1.1 Les programmes relatifs à la faune et aux habitats

Soutien financier aux projets à caractère faunique – MLCP 13

Programme d'aide à la gestion et à l'acquisition des habitats – SCF 16

Programme d'aide financière en matière d'habitats fauniques – FFQ 18

Conservation, restauration et mise en valeur des habitats/Communication et sensibilisation – HFC 20

Les partenaires de l'environnement – MDE 22

Programme de recherche – HFC 24

Fonds pour la toxicologie faunique – FMNC 26

Fonds de rétablissement des espèces canadiennes en péril – FMNC 28

Programme de subvention de projets des sportifs du Canada – CNSS 30

Programme de subvention pour l'aménagement et l'acquisition d'habitats fauniques – FHF 32

1.2 Les autres programmes

Programme de subvention aux groupes environnementaux – Mois de l'environnement – MENVIQ 34

Semaine canadienne de l'environnement – MDE 37

Sciences et Culture Canada – ISTC 39

Programme de soutien aux expositions scientifiques et techniques – MESS 42

Programme de soutien aux activités de développement de la culture scientifique et technique – MESS 44

Programmes de soutien aux revues de culture scientifique et technique – MESS 46

Programme d'aide financière – FQE 49

Programme d'aide aux zones défavorisées – ISTC 51

2. Les programmes d'aide à l'emploi

Programme d'aide à l'intégration en emploi – (PAIE) – MOSR 56

Expérience de travail – (EXTRA) – MOSR 58

Programme d'assistance aux chantiers de jeunes bénévoles – MLCP et MQC 60

Jeunes volontaires – MLCP 62

Développement de l'emploi – Projets généraux – EIC 64

DÉFI – Emploi d'été/Expérience de travail – EIC 66

Création d'emplois – Article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage – EIC 68

3. L'aide technique

Environnement Canada – Service canadien de la faune 71

Fondation de la faune du Québec 72

Habitat faunique Canada 73

Canards Illimités Canada 74

Ministère de l'Environnement du Québec 75

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 76

Annexe :

D'autres formes d'aide 77

Le Centre canadien de philanthropie

Le Secrétariat d'État du Canada

Présentation

Ce répertoire s'adresse aux groupes et aux organismes non gouvernementaux qui veulent réaliser un projet d'intervention concernant la conservation et la mise en valeur de la faune et des habitats.

Objectifs

Le répertoire vise d'abord à aider les organismes à planifier et à réaliser leurs projets en leur indiquant comment et où trouver de l'aide.

Ce guide veut faire connaître les programmes et les organismes d'aide existants, en matière de faune et d'habitats.

Enfin, le répertoire a été conçu comme un outil d'utilisation pratique que les organismes pourront consulter facilement et rapidement pour obtenir des renseignements utiles sur toutes les formes d'aide possibles.

Contenu

On y trouve d'abord des conseils pratiques s'adressant aux organismes qui préparent des projets d'intervention.

Le répertoire illustre, à l'aide d'un tableau synthèse, les différentes formes d'aide de même que les catégories de projets relatifs à la faune et aux habitats. Ce tableau permettra aux organismes de bien situer leur projet par rapport aux nombreux champs d'intervention possibles

La partie 1 du répertoire décrit sommairement 18 programmes d'aide, les 10 premiers étant directement reliés à la faune et aux habitats, et les 8 autres ayant un intérêt indirect pour les organismes. Chaque programme est défini sous la forme d'une fiche comportant 12 rubriques (nom du programme, nom de l'organisme, objectifs du programme, clientèles admissibles, projets admissibles, modalités d'inscription, etc.)

La partie 2 présente sept programmes d'aide à l'emploi, dont peuvent se prévaloir les personnes ou les organismes.

Dans la partie 3, les organismes trouveront des renseignements sur les formes d'aide technique qu'ils pourront obtenir auprès de 6 organismes de soutien.

Enfin, en annexe, il est question d'autres types d'aide, comme la formation des bénévoles, les sources d'information, etc.

Utilisation

Ce répertoire peut être utilisé selon les besoins des organismes, que ces besoins se manifestent au cours de la planification ou lors de l'élaboration d'un projet d'intervention. Voici quelques exemples d'utilisation.

- Vous désirez savoir si le projet de votre organisme peut bénéficier d'une aide technique ou financière ? Consultez le tableau synthèse ; celui-ci vous aidera également à bien définir le champ d'intervention de votre projet.
- Il vous importe de savoir si votre organisme ou votre projet est admissible à un programme particulier ? Consultez les fiches des programmes (parties 1 et 2), sous les rubriques « Clientèles admissibles » et « Projets admissibles ».
- Vous voulez discuter de votre projet avec une personne bien au fait d'un programme ? Parcourez les fiches des organismes (partie 3) ou encore les fiches des programmes concernés (parties 1 et 2). Vous y trouverez les coordonnées d'une personne-ressource apte à répondre à vos questions.

Les trois organismes responsables de la réalisation de ce répertoire souhaitent vivement qu'il vous soit des plus utiles.

Conseils pratiques

Les suggestions qui suivent, nous l'espérons, vous seront utiles au cours de l'élaboration de votre projet d'intervention sur la faune et les habitats.

Planifier le projet

1. D'abord, il faut bien définir le projet. Pour y arriver, voici quelques étapes très importantes à franchir :
   - Établissez les besoins à l'origine de votre projet et les objectifs poursuivis, selon l'ordre de vos priorités. Cette étape est primordiale ; elle permet de faire reposer un projet sur ses véritables bases.
   - Déterminez à quel volet d'intervention se rattache votre projet. S'agit-il d'une intervention visant la protection de la faune, sa mise en valeur, ou la sensibilisation du public à la faune et aux habitats ?
   - Titrez, puis résumez en quelques phrases le projet à venir. Voila un autre moyen de circonscrire et de définir un projet. Faites cet exercice en équipe. En effet, à plusieurs, les idées se multiplient, se bousculent même...
2. Déterminer et évaluer la faisabilité physique et financière du projet de façon réaliste, de manière à garantir sa réalisation et sa durée.
   - Établissez une liste détaillée des activités à entreprendre.
   - Élaborez un budget réaliste et conforme aux normes d'admissibilité du programme.
   - Évaluez les ressources humaines et matérielles disponibles.
   - Identifiez les permis et les autorisations qu'il faudra obtenir.
   - Déterminez l'échéancier de la réalisation.
   - Proposez une méthode d'évaluation des résultats.
   - Prévoyez les responsabilités qu'auront à assumer les membres de l'organisme lors de la réalisation du projet.

Rechercher de l'aide

1. Rechercher toute l'information disponible relativement à votre projet.

   - Contactez les personnes-ressources, ainsi que d'autres organismes, et consultez les banques de données existantes.

2. Explorer toutes les sources et formes d'aide financière et technique disponibles dans votre communauté, sur les plans local et régional.

   - Votre municipalité peut mettre à votre disposition du matériel, des équipements et des infrastructures et vous offrir les services de professionnels ou de personnes-ressources compétentes. Consultez le service des loisirs, la commission des loisirs ou le comité de bénévoles de votre municipalité.

   - Rencontrez les responsables de sociétés privées, de club sociaux, les industriels et les commerçants de votre communauté lors d'une collecte de fonds. Demandez la collaboration des responsables d'établissements scolaires pour le prêt de locaux lors d'événements tels que colloques, séminaires, etc.

   - Pour des projets d'envergure régionale, voyez le député ou le ministre de votre comté ou encore les responsables de votre municipalité régionale de comté (MRC).

Les fonds et les services que vous obtiendrez grâce à ces démarches pourront, dans de nombreux cas, être considérés comme votre participation financière au projet.

Demander du financement

1. Se procurer le formulaire exigé par l'organisme subventionnaire.

   Le soin et la qualité de travail apportés à la préparation de la demande d'aide, que ce soit pour un financement de base ou pour un financement de projets, sont garants, dans une large mesure, des résultats obtenus.

   - Répondez à toutes les modalités d'inscription, sans restriction.
   - Remplissez le formulaire très attentivement, une étape après l'autre.

- N'hésitez pas à demander de l'aide. L'agent de programme pourra vous guider à travers certains dédales...
- Préparez et rassemblez toutes les pièces exigées. Vérifiez une dernière fois si elles y sont toutes.
- Respectez la date limite de présentation de la demande.

Il ne vous reste plus qu'à attendre les résultats... et à réaliser votre projet, lequel aura toutes les chances de bien se dérouler puisqu'il aura été bien préparé.

Bonne chance !

TABLEAU SYNTHÈSE

FORMES D'AIDE	PROTECTION (Acquisition, location, achat de servitudes)	MISE EN VALEUR DES HABITATS (Amélioration, restauration et création d'habitats)	
AIDE FINANCIÈRE – faune et habitats			
Soutien financier aux projets à car. faunique, p. 13			
Programme d'aide à la gestion et à l'acquisition des habitats, p. 16	☜	☜	
Programme d'aide financière en matière d'habitats fauniques, p. 18	☜	☜	
Conservation, restauration et mise en valeur des habitats et Communication et sensibilisation, p. 20	☜	☜	
Les partenaires de l'environnement, p. 22		☜	
Programme de recherche, p. 24			
Fonds pour la toxicologie faunique, p. 26			
Fonds de rétablissement des esp. can. en péril, p. 28	☜	☜	
Programme de subvention de projets, p. 30	☜		
Programme de subvention pour l'aménagement et/ou l'acquisition d'habitats fauniques, p. 32	☜	☜	
– autres programmes			
Mois de l'environnement, p. 34			
Semaine canadienne de l'environnement, p. 37			
Sciences et Culture Canada, p. 39			
Soutien aux expositions scientifiques et tech., p. 42			
Soutien à la culture scientifique et technique, p. 44			
Soutien aux revues de culture scient. et techn., p. 46			
Programme d'aide financière, p. 49			
Programme d'aide aux zones défavorisées, p. 51			
AIDE TECHNIQUE			
Environnement Canada – Service canadien de la faune, p. 71	☜	☜	
Fondation de la faune du Québec, p. 72	☜		
Habitat faunique Canada, p. 73	☜	☜	
Canards Illimités Canada, p. 74		☜	
Ministère de l'Environnement du Québec, p. 75		☜	
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, p. 76	☜	☜	

CATÉGORIES DE PROJETS

	GESTION (Prise en charge de l'aménagement, entretien, surveillance de territoires)	MISE EN VALEUR DE LA FAUNE (Infrastructures d'accueil et d'accès)	SENSIBILISATION (Éducation et information)	RECHERCHE (Expérimentation, acquisition de connaissances, et développement de techniques)	ÉTUDES (Études de faisabilité, plan de développement)
	✓	✓	✓	✓	✓
	✓	✓			✓
			✓	✓	
		✓	✓		
				✓	
				✓	
	✓		✓		
				✓	
			✓		
			✓		
			✓		
			✓		
			✓		
	✓	✓			✓
	✓	✓			✓
					✓
	✓	✓	✓	✓	✓

AIDE À L'EMPLOI
Le répertoire présente sept programmes qui se rapportent à toutes les catégories de projets (voir les pages 56 à 69).

1. Les programmes d'aide financière

Les fiches des programmes que nous vous présentons dans cette partie ne renferment pas toutes les informations relatives à ces programmes. Tel n'était pas le but du répertoire. Pour en savoir davantage, il vous faudra obtenir un exemplaire du programme auprès de l'organisme responsable.

1.1 Les programmes relatifs à la faune et aux habitats

Nom du programme	***Soutien financier aux projets à caractère faunique***
Nom de l'organisme	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Objectifs du programme	Soutenir financièrement des projets à caractère faunique conçus et mis en œuvre par des organismes à but non lucratif et mettant à contribution les ressources et l'appui du milieu.
Clientèles admissibles	Organismes à but non lucratif légalement constitués depuis au moins deux ans, dont la principale place d'affaires est au Québec.
Projets admissibles	Tout projet à caractère faunique. *Ne sont pas admissibles :* – les projets d'acquisition et d'aménagement d'habitats ; – les activités ayant un caractère récurrent. Exemple : publication d'une revue, activités régulières d'un organisme.
Date limite de participation	Le 1er janvier 1991.
Modalités d'inscription	Présenter une demande écrite exposant la problématique, les objectifs du projet, la démarche méthodologique retenue, les résultats anticipés, l'échéancier de réalisation et les prévisions budgétaires.
Exigences particulières	Aucune.
Critères d'évaluation des projets	• Conformité aux orientations ministérielles. • Pertinence des moyens proposés. • Garanties de réalisation. • Retombées escomptées.

Montant attribué

Variable selon l'importance du projet.
En plus d'une aide financière, le Ministère peut fournir des conseils techniques et professionnels lors de la présentation et de la mise en œuvre des projets.

Durée de l'aide

Variable selon les projets.

Renseignements

Soutien financier aux projets à caractère faunique
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Bureaux régionaux du Ministère. Consulter la liste d'adresses qui suit.

Directions régionales
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Bas-Saint-Laurent–Gaspésie

92, 2e Rue Ouest
Rimouski (Québec)
G5L 8B3
Tél. : (418) 722-3830
Directeur régional : Michel Brouillard

Mauricie–Bois-Francs

100, rue Laviolette, 3e étage
Trois-Rivières (Québec)
C9A 5S9
Tél. : (819) 373-4444
Directeur régional : Robert De Nobile

Saguenay–Lac-Saint-Jean

3950, boulevard Harvey
Jonquière (Québec)
G7X 8L6
Tél. : (418) 695-2644
Directeur régional : Luc Berthiaume

Estrie

85, rue Holmes
Sherbrooke (Québec)
J1E 1S1
Tél. : (819) 821-2020
Directeur régional : Pierre-H. Boisvenu

Québec

9530, rue de la Faune
Charlesbourg (Québec)
G1G 5H9
Tél. : 418) 622-5151
Directeur régional : Bernard Lavergne

Outaouais

13, rue Buteau
Hull (Québec)
J8Z 1V4
Tél. : (418) 771-4840
Directeur régional : Jean Vallée

Abitibi–Témiscamingue

180, boulevard Rideau
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 1N9
Tél. : (819) 762-8154
Directeur régional : Jean-Guy Dugré

Côte-Nord

818, avenue Laure
Sept-Iles (Québec)
G4R 1Y8
Tél. : (418) 968-1401
Directeur régional : Rénald Girard

Nouveau-Québec

1995, boulevard Charest Ouest
Sainte-Foy (Québec)
G1N 4H9
Tél. : (418) 643-6662
Directeur régional : Claude Despatie

Montréal

6233, 13e Avenue
Montréal (Québec)
H1X 3E6
Tél. : (514) 374-5840
Directeur régional : André Laforte

Nom du programme	***Programme d'aide à la gestion et à l'acquisition des habitats***
Nom de l'organisme	Environnement Canada – Service canadien de la faune
Objectifs du programme	• Encourager la participation active des organismes non gouvernementaux en tant que partenaires dans la conservation des habitats au Québec. Ce programme s'inscrit dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent. • Soutenir des projets ayant comme objectifs la gestion, la mise en valeur de la faune et des habitats de même que l'acquisition d'habitats.
Clientèles admissibles	Tout organisme non gouvernemental, à but non lucratif, ayant des intérêts dans la conservation des habitats et œuvrant au Québec.
Projets admissibles	• Les projets touchant la gestion et la mise en valeur des habitats. • Les projets visant l'acquisition d'habitats le long du corridor du fleuve Saint-Laurent.
Date limite de participation	Le 1er septembre et le 1er mars de chaque année.
Modalités d'inscription	• Remplir le formulaire de demande financière. • La demande doit être conforme à certaines exigences de présentation et contenir : – des données informatives sur l'organisme ; – des données descriptives du site ; – un plan d'action (objectifs, budget prévu, moyens et résultats escomptés), un plan de communication et un suivi du projet. • Joindre les documents suivants à la demande : – carte et photos ; – copie de la charte ou des lettres patentes ; – états financiers ; – lettres d'appui.
Exigences particulières	L'organisme doit être en mesure de contribuer au financement du projet.

Critères d'évaluation des projets

- La qualité des projets.
- Leur originalité.
- Leur pertinence par rapport aux objectifs du programme.
- Les projets seront évalués également selon des critères relatifs :
  - à la faune, à la flore et à leur habitat ;
  - à leurs aspects sociaux et économiques ;
  - à leur faisabilité ;
  - au financement demandé ;
  - à l'appui des organismes et de la communauté ;
  - à l'expérience et aux capacités du demandeur.
- La priorité sera donnée aux projets selon l'ordre suivant :
  - la gestion d'un site ;
  - l'aménagement faunique d'un site ;
  - la mise en valeur pour le public ;
  - l'acquisition d'un habitat.

Montant attribué

Variable selon les projets.

Durée de l'aide

Variable selon les projets.

Renseignements

Programme d'aide à la gestion et à l'acquisition des habitats
Environnement Canada – Service canadien de la faune
1141, route de l'Église, 9e étage
C.P. 10100
Sainte-Foy (Québec)

G1V 4H5

Tél. : (418) 648-4554 Téléc. : (418) 649-6475

Francine Hone

Nom du programme	***Programme d'aide financière en matière d'habitats fauniques***
Nom de l'organisme	Fondation de la faune du Québec
Objectifs du programme	• Assurer la protection et la mise en valeur des habitats nécessaires au développement de la faune dans son ensemble et au maintien de chaque espèce. • Soutenir l'engagement des organismes du milieu. • Susciter des initiatives privées de protection et de mise en valeur des habitats.
Clientèles admissibles	• Toute personne ou organisme public ou privé. • Les associations ou sociétés à but lucratif ou à but non lucratif. Le promoteur doit avoir une existence légale (charte, lettres patentes, etc.), donner des garanties de responsabilité financière (production d'états financiers annuels) et contribuer au financement du projet.
Projets admissibles	Tous les projets réalisés sur des terres publiques ou privées, et concernant les volets d'intervention suivants : – *protection des habitats,* excluant l'achat de droits d'accès, d'équipements et d'infrastructures pour fins d'activités récréatives ou éducatives ; – *mise en valeur et aménagement,*excluant les projets visant le soutien artificiel de populations à des fins récréatives ou l'élimination d'espèces ; – *acquisition de connaissances* relatives aux techniques de protection et de mise en valeur des habitats à des fins d'application pratique ; – *sensibilisation à l'importance de maintenir et d'améliorer les habitats.* *Exemples de projets admissibles :* Acquisition de terrains, location à long terme, servitudes, ententes, aménagement de frayères, d'aires de nidification et de repos, construction de passes migratoires, etc.
Date limite de participation	Aucune.

Modalités d'inscription

Communiquer avec un coordonnateur de projets et présenter une demande conforme au « Règlement sur la forme et le contenu des demandes d'aide financière ».

Exigences particulières

Transmettre une demande écrite au président-directeur général de la Fondation.

Critères d'évaluation des projets

Les projets seront évalués en tenant compte de :

- la valeur faunique ;
- la pertinence de l'intervention ;
- l'intérêt sur les plans technique et financier ;
- la planification du projet ;
- la capacité du promoteur.

La priorité sera accordée aux projets qui s'inscrivent dans un plan global (exemple : le Plan Saint-Laurent), à ceux qui nécessitent une intervention rapide ou urgente, aux projets intégrateurs et polyvalents concernant la ressource et à ceux qui respectent la pratique des activités traditionnelles d'utilisation de la faune.

Montant attribué

Variable selon l'importance du projet, le type d'interventions et le statut de l'organisme promoteur.

Durée de l'aide

Aide répartie selon la durée du projet.

Renseignements

Programme d'aide financière
Fondation de la faune du Québec
140, Grande Allée Est, bureau 860
Québec (Québec)
G1R 5M8
Tél. : (418) 644-7926
Téléc. : (418) 643-7655
Patrick Plante, Guy Lépine

Ghislaine St-André

Nom du programme	***Conservation, restauration et mise en valeur des habitats/Communication et sensibilisation***
Nom de l'organisme	Habitat faunique Canada
Objectifs du programme	• Conserver, restaurer et mettre en valeur les habitats fauniques au Canada. • Sensibiliser les Canadiens sur la diversité et la conservation des habitats.
Clientèles admissibles	• Les particuliers. • Les entreprises privées. • Les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.
Projets admissibles	Les projets qui portent sur la conservation, la restauration et la mise en valeur des habitats fauniques au Canada. *Ne sont pas admissibles:* – les inventaires d'habitats ; – les études sur les habitudes de la faune ; – l'usage et le choix des habitats ; – l'établissement de plans de gestion.
Date limite de participation	Le 1er avril et le 1er octobre de chaque année.
Modalités d'inscription	• Préparer une demande de subvention à partir du modèle de présentation proposé par Habitat faunique Canada. • Soumettre le projet, en 10 exemplaires, à Habitat faunique Canada.
Exigences particulières	• Des états financiers devront être présentés au cours des 60 jours suivant la fin du projet ou à la fin de la première année. • Des rapports d'étape devront être fournis tous les six mois de même qu'un rapport final au cours des six mois suivant la fin de la participation financière d'Habitat faunique Canada. • Bien que les projets pluriannuels puissent être financés, les subventions ne sont accordées que sur une base annuelle ; les candidats doivent soumettre une demande de renouvellement de la subvention pour chaque année ultérieure.

Critères d'évaluation des projets

Volet *Conservation, restauration et mise en valeur des habitats :*

- la qualité des projets ;
- l'intérêt qu'ils présentent pour la réalisation des objectifs prioritaires d'Habitat faunique Canada ;
- leur efficacité en matière de conservation, de restauration et de mise en valeur de l'habitat faunique au Canada ;
- le soutien, l'appui local et celui d'autres organisations non gouvernementales.

Volet *Communication et sensibilisation :*

- l'importance du message sur la conservation des habitats sur les plans national et régional ;
- l'élément d'amélioration ou de restauration des habitats qu'il contient ;
- leur portée nationale ou régionale ;
- leur conformité avec les objectifs d'Habitat faunique Canada.

Montant attribué

Habitat faunique Canada finance un maximum de 50 % des coûts de réalisation du projet.

Durée de l'aide

Durée établie sur une base annuelle.

Renseignements

Conservation, restauration et mise en valeur des habitats
Communication et sensibilisation
Habitat faunique Canada
1704, avenue Carling, bureau 301
Ottawa (Ontario)

K2A 1C7

Tél : (613) 722-2090 Téléc. : (613) 722-3318

H. Wayne Roddick

Greg Filyk

Nom du programme	***Les partenaires de l'environnement***
Nom de l'organisme	Environnement Canada
Objectifs du programme	• Aider les groupes communautaires à mettre en œuvre des moyens pour protéger, préserver, améliorer et remettre en état l'environnement à l'échelle locale. • Encourager les personnes à passer aux actes pour améliorer leur environnement par l'intermédiaire des organismes communautaires de leur localité.
Clientèles admissibles	Organisations non gouvernementales et non commerciales. Exemples: organismes communautaires, clubs sociaux, groupes écologiques à but non lucratif. Les personnes qui veulent réaliser un projet et qui ne font pas partie d'un groupe communautaire doivent d'abord former un groupe puis participer au programme.
Projets admissibles	Tous les projets novateurs, axés sur l'action communautaire et visant la conservation, la protection et la remise en état de l'environnement naturel à l'échelle locale, et dont on peut escompter des résultats concrets. Exemple : réhabilitation des habitats fauniques et piscicoles. Ne sont pas admissibles : – les actions qui relèvent déjà du gouvernement fédéral ou d'autres ordres de gouvernement ; – les projets portant sur les activités à caractère didactique, les programmes de formation, les travaux de recherche, les projets d'achat de biens immobiliers, ainsi que les projets récréatifs et d'embellissement. Exemples : conférences, ateliers, expositions, matériel publicitaire et études de faisabilité.
Date limite de participation	Le 1er décembre et le 1er juin de chaque année.
Modalités d'inscription	• Remplir le formulaire de demande. • Y joindre un plan de travail détaillé, concernant les activités à entreprendre à chaque étape du projet. • Faire parvenir la demande à l'adresse qui apparaît à la rubrique « Renseignements ».

Exigences particulières

Le promoteur doit être en mesure de contribuer à au moins 50 % de la valeur totale du projet.

Critères d'évaluation des projets

- Les subventions seront accordées au mérite et selon l'envergure des partenariats.
- Les groupes candidats seront invités à obtenir des fonds en faisant appel à des commanditaires. Ces fonds pourront constituer leur part au titre des contributions.
- L'envergure des partenaires figure au nombre des critères de sélection des projets. Ces partenaires peuvent être des entreprises locales, des citoyens, des groupes écologiques, des administrations provinciales, territoriales, régionales et municipales.

Montant attribué

Montant équivalent au total des fonds en provenance des partenaires et des commanditaires, jusqu'à concurrence de 50 % de la valeur totale des projets.
Un maximum de 200 000 $ sera accordé par projet.

Durée de l'aide

Les projets peuvent durer quelques semaines ou quelques mois, jusqu'à un maximum de trois années consécutives. Le programme prenant fin en 1994, on ne tiendra pas compte des demandes de projets d'une durée de trois ans soumises après 1991.

Renseignements

Les partenaires de l'environnement
Environnement Canada
3, rue Buade,
Case postale 6060, succursale Haute-Ville
Québec (Québec)

G1R 4V7

Tél. : (418) 648-4296 Téléc. : (418) 648-4234

Bernard Villeneuve

Claude Fillion Tél. : (514) 496-1262 Téléc. : (514) 283-7351

Nom du programme	***Programme de recherche***
Nom de l'organisme	Habitat faunique Canada
Objectifs du programme	Découvrir de nouvelles données applicables directement ou indirectement à la mise en valeur, à la création ou à la protection des habitats fauniques au Canada au moyen d'études, d'expériences ou d'évaluations scientifiques.
Clientèles admissibles	• Les particuliers. • Les organismes non gouvernementaux. • Les agences gouvernementales. • Les entreprises privées. • Les chercheurs universitaires.
Projets admissibles	• Toute étude, expérience ou évaluation scientifique ayant pour but de découvrir de nouvelles données applicables directement ou indirectement à la mise en valeur, à la création ou à la protection des habitats fauniques du Canada. • Le projet doit consister en une recherche innovatrice, applicable dans la pratique, comporter un calendrier de réalisation défini et préciser les résultats anticipés. *Ne sont pas admissibles :* – les projets qui reprennent une recherche déjà en cours ; – les inventaires de l'habitat et les études sur l'utilisation et la sélection des habitats par les espèces fauniques.
Date limite de participation	Le 1er août de chaque année.
Modalités d'inscription	• Remplir le formulaire de demande de subvention de recherche. • Soumettre le projet, en 10 exemplaires, à Habitat faunique Canada.
Exigences particulières	Seules les demandes ayant fait l'objet de discussions préalables avec un membre du personnel d'Habitat faunique Canada seront considérées.

Critères d'évaluation des projets

- Leur valeur scientifique.
- Leur pertinence en regard des préoccupations d'Habitat faunique Canada.
- Leur utilité éventuelle dans les activités de conservation des habitats fauniques.
- La priorité sera accordée aux projets de recherche préconisant l'utilisation de techniques innovatrices qui faciliteront la conservation de l'habitat.
- Les projets devront être applicables dans la pratique ; ils seront donc choisis en fonction de leur efficacité à préserver, à restaurer et à mettre en valeur des habitats fauniques.

Montant attribué

Habitat faunique Canada financera 100 % des coûts du projet.

Durée de l'aide

Bien que les projets répartis sur plusieurs années puissent être financés, les subventions ne sont accordées que sur une base annuelle ; les candidats doivent soumettre une demande de renouvellement et un rapport d'étape chaque année.

Renseignements

Programme de recherche
Habitat faunique Canada
1704 avenue Carling, bureau 301
Ottawa (Ontario)

K2A 1C7

Tél. : (613) 722-2090 Téléc. : (613) 722-3318

H. Wayne Roddick

Greg Filyk

Nom du programme	***Fonds pour la toxicologie faunique***
Nom de l'organisme	Fonds mondial pour la nature Canada
Objectifs du programme	Ce programme de subvention à la recherche vise à produire de l'information scientifique applicable à la protection de la faune du Canada menacée de dommages irréversibles lesquels sont causés par la présence de produits chimiques toxiques dans l'environnement.
Clientèles admissibles	• Les chercheurs affiliés à un établissement universitaire canadien. • Organismes du secteur privé engagés dans des travaux de recherche et rencontrant les objectifs prioritaires du Fonds pour la toxicologie faunique.
Projets admissibles	• Les propositions portant sur des projets de recherche pratique et appliquée. • Les projets qui contribueront à résoudre les questions prioritaires définies par le Fonds pour la toxicologie faunique. • Les projets visant la production d'informations utiles et se rattachant : – à l'évaluation de substances prioritaires établies par la Loi sur la protection de l'environnement (Canada) et des lois correspondantes des gouvernementaux provinciaux ; – aux pesticides chimiques et microbiens figurant sur la liste des priorités du ministère de l'Environnement ; – aux sujets de préoccupation identifiés par le module du Service canadien de la faune du programme interministériel sur le transport à distance des polluants atmosphériques.
Date limite de participation	Il n'y a pas de date limite pour soumettre sa demande.
Modalités d'inscription	• Remplir le formulaire de demande de subvention. • Faire parvenir la demande en 10 exemplaires à l'adresse qui apparaît à la rubrique « Renseignements ».

Exigences particulières

- Les participants devront prendre les mesures nécessaires pour que leur recherche soit publiée dans les revues scientifiques reconnues ou leur équivalent.
- Un rapport final, adressé au Fonds pour la toxicologie faunique, est exigé dans les six mois suivant la fin du projet.
- La présentation d'un rapport d'étape annuel est obligatoire pour les projets qui s'échelonnent sur plus d'un an.

Critères d'évaluation des projets

Les projets seront sélectionnés à partir de :

- leur valeur scientifique ;
- leur concordance avec les priorités du Fonds pour la toxicologie faunique ;
- leur utilité aux fins de gestion ou d'une éventuelle réglementation.

Montant attribué

Montant variable : entre 5 000 $ et 25 000 $, par projet, par année.
Ce programme, étalé sur trois ans, permettra d'allouer jusqu'à 1 million de dollars à des projets de recherche sur la toxicologie faunique au Canada.

Durée de l'aide

Trois ans.

Renseignements

Fonds pour la toxicologie faunique
Fonds mondial pour la nature Canada
60, avenue St. Clair Est , bureau 201
Toronto (Ontario)

M4T 1N5

Tél. : (416) 923-8173 Téléc. : (416) 923-6177

Margaret A. Chrumka

Nom du programme	***Fonds de rétablissement des espèces canadiennes en péril***
Nom de l'organisme	Fonds mondial pour la nature Canada
Objectifs du programme	Financer des projets prioritaires de conservation, en vue du rétablissement d'espèces indigènes sauvages, végétales ou animales, en danger de disparition au Canada.
Clientèles admissibles	Les personnes rattachées à un organisme non gouvernemental, dont le mandat se rapporte à la conservation. Exemples : université, société d'histoire naturelle, institut de recherche ou organisme à but non lucratif.
Projets admissibles	Travaux appliqués ou pratiques favorisant la réalisation d'au moins un des buts suivants : – empêcher le déracinement ou l'extinction de toute espèce de flore ou de faune en péril ; – faire en sorte qu'aucune espèce ne passe du statut d'espèce menacée à celui d'espèce en danger de disparition ; – réintroduire au Canada des espèces déracinées ; – disposer de plans pour le rétablissement de toutes les espèces menacées ou en danger de disparition ; – entreprendre des programmes de rétablissement et de protection pour que des espèces en péril ne soient plus menacées, en danger de disparition ou déracinées.
Date limite de participation	Le 1er avril, 1er juillet, 1er octobre et 1er janvier.
Modalités d'inscription	• Remplir le formulaire de demande de financement. • Y joindre un plan de travail et les lettres d'appui au projet. • Les demandes doivent être acheminées en 10 exemplaires à l'adresse qui apparaît à la rubrique « Renseignements ».

Exigences particulières

- Un rapport final est exigé au cours des trois mois suivant la fin de la période de financement.
- La présentation d'un rapport d'étape est obligatoire à la fin de chaque année pour les projets retenus qui s'échelonnent sur plus d'un an.

Critères d'évaluation des projets

La sélection des projets jugés prioritaires reflétera, jusqu'à un certain point, l'importance nationale des projets établie à partir du degré de menace pesant sur les espèces visées, leur rareté, leur distribution géographique et leur potentiel de rétablissement.

Montant attribué

Les subventions accordées sont, en moyenne, de 5 000 $ à 10 000 $ par année ; elles peuvent cependant être plus importantes.

Durée de l'aide

La période maximale pour le financement d'un projet est de trois ans.

Renseignements

Fonds de rétablissement des espèces canadiennes en péril

Fonds mondial pour la nature Canada
60, St. Clair East, suite 201
Toronto (Ontario)
M4T 1N5
Tél. : (416) 923-8173 Téléc. : (419) 923-6177
Margaret A. Chrumka

Nom du programme	***Programme de subvention de projets***
Nom de l'organisme	**Salons nationaux des sportifs du Canada**
Objectifs du programme	• Promouvoir l'intérêt pour la nature et la vie en plein air. • Parrainer les projets qui concordent avec les objectifs des Salons nationaux.
Clientèles admissibles	• Citoyens canadiens ou immigrants. • Organismes à but non lucratif (en faire la preuve)
Projets admissibles	• Les projets touchant la conservation et l'acquisition de terres. • Les projets concernant l'éducation environnementale. • Les projets reliés à des activités extérieures comme la voile, le canotage, la pêche, la chasse et le ski. *Ne sont pas admissibles :* – les événements tels que les banquets, les symposiums, les rencontres et les voyages ; – l'achat de véhicules motorisés ; – la production de vidéos, de films et de publications (bulletins) à moins que le sujet retenu soit concordant avec les objectifs des Salons ; – les charges administratives.
Date limite de participation	Le 15 janvier et le 15 juillet 1991.
Modalités d'inscription	• Remplir le formulaire de demande disponible à l'adresse des Salons (voir à la rubrique « Renseignements ») • Y joindre les pièces exigées (états financiers et autres documents). • Retourner la demande, en 10 exemplaires.
Exigences particulières	• Un rapport de dépenses concernant le projet doit être fourni au cours de l'année qui suit la remise de la subvention. • Un rapport sur la réalisation du projet doit être fourni aux Salons 60 jours après la période couverte par la subvention.
Critères d'évaluation des projets	Les projets dont les caractéristiques rencontrent les objectifs des Salons nationaux seront sélectionnés.

Montant attribué Entre 1 000 $ et 5 000 $ par projet.

Durée de l'aide Selon la durée des projets.

Renseignements

Programme de subvention de projets
Salons nationaux des sportifs du Canada
703, Evans Avenue, suite 202
Toronto (Ontario)

M9C 5E9

Tél. : (416) 695-0311 Téléc. : (416) 595-0381

W.J. Walsh

Nom du programme	***Programme de subvention pour l'aménagement et l'acquisition d'habitats fauniques***
Nom de l'organisme	Fondation Héritage Faune (Fédération québécoise de la faune)
Objectifs du programme	• Encourager les associations membres et non membres de la Fédération québécoise de la faune à élaborer des projets d'aménagement, d'acquisition ou de mise en valeur d'habitats fauniques. • Aider les associations membres de la Fédération québécoise de la faune ainsi que sa commission d'étude et de recherches à soutenir certains projets de recherche appliquée.
Clientèles admissibles	• Les associations membres de la Fédération québécoise de la faune. • Les organismes non membres, incorporés sous une loi québécoise et reconnus par la Fondation Héritage faune.
Projets admissibles	Les projets qui répondent aux objectifs poursuivis par la Fondation Héritage Faune.
Date limite de participation	Les demandes sont acceptées tout au cours de l'année.
Modalités d'inscription	• Remplir le formulaire disponible au bureau de la Fondation. • Retourner la demande à l'adresse qui apparaît à la rubrique « Renseignements ».
Exigences particulières	• Mentionner l'aide reçue dans toute publication ou document réalisé grâce à la subvention. • Fournir à la Fondation un exemplaire de tout article ou document réalisé grâce à la subvention. • Permettre que son nom soit mentionné dans l'annonce des organismes ayant bénéficié d'une aide de la Fondation. • Déposer, à la fin de l'année, un rapport final accompagné de pièces justificatives prouvant que le projet a été réalisé.

Critères d'évaluation des projets

Les demandes de subventions seront évaluées en fonction des critères suivants :

- problèmes d'habitats ;
- site particulier ;
- nature et ampleur des stress ;
- cheptel faunique en difficulté ;
- représentativité et dynamisme de l'organisme demandeur dans son milieu.

Montant attribué

Les sommes accordées sont déterminées à la suite d'une analyse effectuée par un jury de sélection et en fonction des budgets disponibles.

Durée de l'aide

Variable selon les projets et les besoins.

Renseignements

Programme de subvention pour l'aménagement et/ou l'acquisition d'habitats fauniques
Fondation Héritage faune
20, rue Saint-Jean
Bureau 110
Québec (Québec)

G1R 1N6

Tél. : (418) 524-9457 Téléc. : (418) 648-1163

Gérald Lavoie

1.2 Les autres programmes

Nom du programme	***Programme de subvention aux groupes environnementaux – Mois de l'environnement***
Nom de l'organisme	Ministère de l'Environnement du Québec
Objectifs du programme	Permettre aux groupes environnementaux de réaliser des activités concrètes d'éducation et de sensibilisation relatives à la protection et à la conservation de l'environnement ou des activités reliées au thème du Mois de l'environnement.
Clientèles admissibles	Seuls les groupes ou les associations à but non lucratif, dont le mandat et les objectifs sont reliés directement ou indirectement à la protection et à la conservation de l'environnement, sont admissibles.
Projets admissibles	• Les projets répondant aux objectifs du programme, c'est-à-dire : – reliés au thème du Mois de l'environnement ou portant sur la protection et la conservation de l'environnement ; – réalisés entre le 30 avril et le 1er juin ; – prévoyant, si possible, une association avec d'autres intervenants du milieu. • La subvention peut être utilisée pour fin de location d'équipement ou de frais de promotion. Exemples : organisation de causeries, de colloques, de projets de démonstration, de publication d'affiches, de dépliants, de bulletins, etc. *Ne sont pas admissibles :* – les projets qui ont déjà été subventionnés par le Cabinet du ministre ; – les coûts relatifs à l'achat d'équipement, aux salaires et aux frais de transport.
Date limite de participation	En mars 1991.

Modalités d'inscription

- Présenter le projet à l'aide du formulaire de *demande de participation au programme de subvention.*
- Faire parvenir le formulaire dûment rempli à la Direction régionale la plus près de chez vous (voir la liste d'adresses qui suit).

Exigences particulières

Aucune.

Critères d'évaluation des projets

- L'intérêt des projets.
- Leur conformité aux objectifs du programme de subventions.
- Les retombées du projet (nombre de citoyens touchés, avantages environnementaux).
- L'importance de la participation du milieu.

Montant attribué

De 500 $ à 2 000 $ par projet.

Durée de l'aide

Un an.

Renseignements

Programme de subvention aux groupes environnementaux – Mois de l'environnement
Ministère de l'Environnement du Québec

Contacter la Direction régionale la plus près de chez vous (voir la liste d'adresses qui suit).

Directions régionales
Ministère de l'Environnement du Québec

Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Iles-de-la-Madeleine

337, rue Moreault
Rimouski (Québec)
G5L 1P4
Tél. : (418) 722-3511

Québec

917, avenue Monseigneur-Grandin
Sainte-Foy (Québec)
G1V 3X8
Tél. : (418) 644-6660

Chaudière et Appalaches

8032, avenue des Églises
Charny (Québec)
G6X 1X7
Tél. : (418) 832-2957

Montréal-Lanaudière

5199, rue Sherbrooke Est
Bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9
Tél. : (514) 873-3636

Laval-Laurentides

4, Place Laval,
Bureau 300
Laval (Québec)
H7N 5Y3
Tél. : (514) 662-2616

Montérégie

Édifice Montréal
201, place Charles-Lemoyne, 2e étage
Longueuil (Québec)
J4K 2T5
Tél. : (514) 646-1434

Saguenay et Lac-Saint-Jean

3950, boulevard Harvey, 3e étage
Jonquière (Québec)
G7X 8L6
Tél. : (418) 542-3565

Mauricie et Bois-Francs

100, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9
Tél. : (819) 371-6041

Estrie

3330, rue King Ouest
Bureau 170
J1L 1C9
Tél. : (819) 820-3882

Outaouais

170, rue Hôtel-de-ville
Bureau 7350, 7e étage
Hull (Québec)
J8X 4C2
Tél. : (819) 772-3434

Abitibi et Témiscamingue

29, rue du Terminus Ouest
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 2P3
Tél. : (819) 762-6551

Côte-Nord

94, rue Monseigneur-Blanche
Sept-Îles (Québec)
G4R 3G5
Tél. : (418) 962-3378

Nom du programme	***Semaine canadienne de l'environnement (du 2 au 8 juin 1991)***
Nom de l'organisme	Environnement Canada
Objectifs du programme	• Informer la population des mesures concrètes à prendre afin que chaque citoyen participe activement à la protection de l'environnement. • Encourager un comportement préventif en matière d'environnement, en proposant une démarche simple à adopter. • Inciter les citoyens à participer régulièrement à des activités visant à améliorer l'environnement.
Clientèles admissibles	Les organismes à but non lucratif. *Ne sont pas admissibles :* – les particuliers; – les gouvernements ; – les entreprises ; – les associations à but lucratif.
Projets admissibles	• Les projets qui incitent les citoyens à participer à des activités concrètes, spécialement destinées à améliorer l'environnement à long terme. • Les projets qui permettent la participation soutenue d'une vaste couche de la population. • Les projets qui incitent les citoyens à adopter un comportement préventif en matière d'environnement. *Ne sont pas admissibles :* – les projets qui se contentent de proposer une activité ponctuelle et sans suite. Exemple : une activité de nettoyage.
Date limite de participation	Le 18 janvier 1991.
Modalités d'inscription	Remplir et expédier le formulaire requis.
Exigences particulières	• Les projets doivent tous comporter un important volet public s'inscrivant dans le cadre de la Semaine canadienne de l'environnement.

- Les projets doivent mettre l'accent sur une activité qui exige la participation de la population.

Critères d'évaluation des projets

- Le respect des objectifs de la Semaine canadienne de l'environnement.
- Le respect des critères de sélection.
- La faisabilité du projet.
- Les retombées du projet.
- La rentabilité du projet.
- Les besoins que comble le projet.

Montant attribué

L'aide financière maximale accordée pour un projet peut être de 10 000 $.
En 1990, l'aide financière allouée s'élevait, en moyenne, à 1 900 $ par projet.

Durée de l'aide

- Environnement Canada versera 75 % de la somme consentie au projet, après l'approbation de la demande par le comité organisateur provincial. Le reste de la somme sera versé sur présentation d'un rapport d'évaluation et de budget détaillé du projet.
- Le rapport d'évaluation et le budget devront parvenir au comité au plus tard le 30 juin 1991.

Renseignements

Semaine canadienne de l'environnement
Environnement Canada – Direction des communications
3, rue Buade
C.P. 6060, Succursale Haute-Ville
Québec (Québec)

G1R 4V7

Tél. : (418) 648-7204 Téléc. : (418) 649-6140

Michel de Courval

Nom du programme	***Sciences et Culture Canada***
Nom de l'organisme	**Industrie, Sciences et Technologie Canada** **Direction générale des programmes scientifiques**
Objectifs du programme	• Sensibiliser le grand public aux réalisations scientifiques et technologiques d'origine canadienne ou destinées à être appliquées au pays. • Stimuler l'intérêt et la compréhension du public relativement au rôle et à l'incidence des sciences et de la technologie dans la société contemporaine. • Améliorer les rapports entre les scientifiques et les profanes, entre les chercheurs et les utilisateurs de la technologie et entre ceux qui sont à l'origine des changements technologiques et ceux qui en subissent les effets. • Susciter et maintenir l'intérêt chez les jeunes Canadiens pour les sciences et la technologie, et les sensibiliser à cette question.
Clientèles admissibles	*Volets Financement de base général et Financement de projets :* – Les organismes canadiens légalement constitués dont le mandat principal est de sensibiliser le public aux sciences et à la technologie. *Volet Financement de base Élément jeunesse :* – Les organismes canadiens légalement constitués qui visent à susciter et à maintenir chez les jeunes un intérêt à ces questions. Exemples : organismes, associations ou sociétés à but non lucratif, éditeurs de revues, de périodiques ou d'autres documents, réalisateurs d'expositions , de colloques, etc.
Projets admissibles	• Activités scientifiques et technologiques pouvant sensibiliser davantage le public à l'égard de la science et de la technologie et éveiller son intérêt en ce sens. Exemples : expositions, ateliers, autres activités scientifiques populaires, activités scientifiques et technologiques pour les jeunes.

Ne sont pas admissibles :

- les projets terminés ;
- les projets visant une exploitation commerciale ou s'adressant aux spécialistes d'un domaine donné ;
- les projets axés sur la recherche et le développement.

Date limite de participation

Volet Financement des projets :

- 15 avril et 15 octobre.

Volet Financement de base :

- 15 avril.

Modalités d'inscription

- Remplir le formulaire de demande de financement.
- Élaborer une description du projet.
- Faire parvenir la demande à l'adresse qui apparaît à la rubrique « Renseignements ».

Exigences particulières

- Les requérants ne peuvent présenter qu'une proposition de financement de projet.
- Les fonds accordés par le programme *Sciences et Culture Canada* ne doivent pas constituer la seule source de revenu d'un projet et ne doivent généralement pas représenter plus de 50 % du budget total.

Critères d'évaluation des projets

Volet Financement des projets :

- la preuve pour l'organisme parrain de sa capacité de mener le projet à terme ;
- la diversification de la base de financement, etc.

Volet Financement de base général :

- l'envergure et la nature interdisciplinaire des programmes de l'organisme ;
- le niveau de la participation bénévole, etc.

Volet Financement de base Élément Jeunesse :

- le nombre de jeunes Canadiens auxquels les activités s'adressent ;
- le niveau de participation bénévole.

Montant attribué

Financement de projets :

– Les subventions octroyées varient de 5 000 $ à 60 000 $.

Financement de base :

– Une aide financière peut être offerte pour couvrir le coût de tous les programmes et de toutes les activités, y compris leur administration.

Durée de l'aide

Une année pour le financement de projets.
Jusqu'à trois ans pour le financement de base.

Renseignements

Sciences et Culture Canada
Approvisionnements et Services Canada
Direction générale des programmes scientifiques
12CL, Phase 111,
Place du Portage
Hull (Québec)

K1A 0S5

Tél. : (819) 956-1772 Téléc. : (819) 956-5165

Michael Straus

Nom du programme	***Programme de soutien aux expositions scientifiques et techniques***
Nom de l'organisme	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
Objectifs du programme	• Favoriser la circulation d'expositions scientifiques et techniques itinérantes déjà existantes, de manière à permettre à un grand nombre de personnes de les visiter et de se familiariser avec la science et la technologie. • Favoriser la tenue d'expositions temporaires à caractère scientifique et technique et de salons spécialisés d'envergure québécoise et accessibles au grand public, et permettre aux organismes de prendre part à ces événements à titre d'exposants.
Clientèles admissibles	Les organismes à but non lucratif désirant participer à la diffusion de la culture scientifique et technique. *Ne sont pas admissibles :* – les ministères et organismes gouvernementaux ; – les musées d'État.
Projets admissibles	*Volet 1 :* – les projets concernant les expositions scientifiques et techniques itinérantes déjà existantes. Exemple : *Sciences et Contes* *Volet 2 :* – les projets favorisant la tenue d'expositions temporaires à caractère scientifique et technique et les salons spécialisés d'envergure québécoise accessibles au grand public. Exemples : l'*Expo-sciences panquébécoise* et le *Salon international de la jeunesse*. Les projets doivent obligatoirement : – bénéficier de l'appui concret du milieu et présenter des garanties fermes de collaboration sous forme de lettres, conventions ou autres. – poursuivre l'un des deux objectifs du programme et, en conséquence, s'inscrire dans l'un des deux volets du programme.

Date limite de participation

Expositions temporaires et salons :
– trois mois avant l'événement.
Pour l'année 1991, la date concernant les expositions itinérantes sera connue au mois de décembre 1990.

Modalités d'inscription

L'organisme qui veut présenter une demande doit effectuer la description complète de son projet en remplissant le formulaire prévu à cette fin.

Exigences particulières

Aucune.

Critères d'évaluation des projets

Les demandes seront jugées en fonction des critères suivants :

– la qualité du projet ;
– la pertinence sociale ;
– les retombées prévisibles du projet comme instrument de développement de la culture scientifique et technique ;
– l'importance des appuis matériels et financiers et des autres revenus ;
– les garanties de réalisation du projet.

Montant attribué

Expositions itinérantes : 35 000 $ (maximum)
Expositions temporaires et salons : 35 000 $ (maximum)
Pour ces deux catégories, le montant de la subvention accordée ne peut dépasser la moitié du coût total du projet.

Durée de l'aide

Expositions scientifiques itinérantes : un an
Expositions temporaires et salons : un an

Renseignements

Expositions scientifiques et techniques
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

Direction du développement scientifique
1000, route de l'Église, 5e étage
Sainte-Foy (Québec)

G1V 3V9

Tél. : (418) 646-9682 Téléc. : (418) 643-6947

Lise Barrette

Nom du programme	***Programme de soutien aux activités de développement de la culture scientifique et technique***
Nom de l'organisme	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
Objectifs du programme	Apporter un soutien financier à des projets de développement de la culture scientifique et technique auprès du grand public ou auprès de publics cibles, y compris les projets d'expérimentation sociale des nouvelles technologies.
Clientèles admissibles	• Organismes privés à but non lucratif, (revenus bruts inférieurs à 300 000 $), constitués en corporations et faisant affaires au Québec (volet 1). • Organismes privés à but non lucratif (revenus bruts égaux ou supérieurs à 300 000 $), constitués en corporations, corporations professionnelles, syndicats québécois, établissements québécois d'enseignement postsecondaire et centres et instituts de recherche qui relèvent d'eux (volet 2). • Organismes privés à but non lucratif, constitués en corporations et faisant affaires au Québec (sans égard à l'importance de leurs revenus bruts) (volet 3).
Projets admissibles	•Les projets qui, en plus de répondre aux objectifs du programme, contiennent une stratégie de diffusion des activités projetées et peuvent conduire à la production de matériel tangible pouvant être utilisé à nouveau. • Les projets qui bénéficient d'un appui concret, que ce soit une contribution financière, humaine ou matérielle, qui provient de l'extérieur de l'organisme demandeur. • Les projets faisant état des moyens particuliers que l'organisme entend prendre pour rejoindre efficacement la clientèle féminine dans le cadre de son projet.
Date limite de participation	Pour 1991-1992, les dates de participation concernant les trois volets du programme seront connues au cours du printemps 1991. Contacter l'agent de programme.

Modalités d'inscription

- Décrire le projet de façon bien définie sur le formulaire prévu à cette fin et disponible au Ministère
- Retourner la demande de subvention au Ministère (voir la rubrique « Renseignements »).

Exigences particulières

- Les organismes subventionnés doivent fournir un rapport d'étape à la mi-temps du projet ou du calendrier annuel.
- Ils doivent également remettre un rapport final comprenant un compte rendu détaillé des activités réalisées, une évaluation des objectifs et des résultats obtenus de même qu'un rapport financier détaillé de l'utilisation de la subvention.

Critères d'évaluation des projets

- La qualité du projet.
- les garanties de réalisation du projet.
- les retombées escomptées.
- L'intérêt du projet, en ce qui concerne les femmes.

Montant attribué

Le montant maximal annuel d'une subvention est de 35 000 $ pour le volet 1 et de de 50 000 $ pour les volets 2 et 3.

Durée de l'aide

Pour un projet dont la durée de réalisation s'étale sur plus de 12 mois, le Ministère peut décider d'un renouvellement (sur la base d'une demande de renouvellement).

Renseignements

Programme de soutien aux activités de développement de la culture scientifique et technique
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
Direction du développement scientifique
1000, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec)

G1V 3V9

Tél. : (418) 643-3008 Téléc. : (418) 643-6947

Brigitte Garneau

Nom du programme	***Programme de soutien aux revues de culture scientifique et technique***
Nom de l'organisme	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
Objectifs du programme	• Consolider la situation de revues de culture scientifique et technique déjà sur le marché en soutenant leur développement et, exceptionnellement, aider des revues en émergence ayant un concept original et prometteur. • Encourager l'accroissement de la qualité rédactionnelle de ces deux types de revues, l'amélioration de leur qualité visuelle, l'augmentation et la diversification de leur clientèle, le développement de leur autonomie financière et le développement de moyens destinés à rejoindre un plus grand nombre de femmes, afin de mieux faire connaître et encourager leur participation et leur contribution aux domaines scientifique et technique.
Clientèles admissibles	Les organismes qui gèrent des revues portant principalement sur des questions scientifiques et techniques, et qui s'adressent à une vaste clientèle non spécialisée (au grand public). L'organisme doit répondre aux critères suivants : – être un organisme légalement constitué ; – avoir son siège social au Québec ; – être de propriété majoritairement québécoise ; – avoir un espace rédactionnel où le contenu conçu et rédigé par des Québécois dépasse 50 %.
Projets admissibles	Les revues établies doivent publier au moins quatre numéros par année, et ce, depuis plus d'un an. Les revues en émergence doivent prévoir un développement dans ce sens. La contribution financière du Ministère s'applique, selon les besoins de la revue, aux postes de dépenses admissibles suivants : – développement du produit (contenu et présentation visuelle) ;

– développement de l'autonomie financière (promotion, recrutement d'abonnés,etc.) ;
– amélioration de la gestion (système comptable, gestion des abonnements, etc.) ;
– soutien du perfectionnement du personnel affecté à la gestion, production, publicité, promotion, etc.

Ne sont pas admissibles :

– les revues subventionnées par le programme de soutien aux revues scientifiques du fonds FCAR.

Date limite de participation

Le Ministère reçoit les dossiers des revues une fois par année.
Contacter l'agent de programme afin de connaître la date limite de participation pour les années 1991-1992

Modalités d'inscription

Pour une première demande de subvention :
Préparer et envoyer au Ministère un dossier comprenant le formulaire prévu aux fins du programme dûment rempli, un plan de développement triennal, les états financiers des dernières années d'exploitation de l'organisme, les lettres patentes, 6 exemplaires des numéros, les documents publicitaires et le dossier publicitaire produits au cours de la dernière année.

Pour une demande de renouvellement de la subvention :
Faire parvenir un rapport d'étape comprenant un résumé des activités réalisées selon le plan de développement, un rapport financier pour la période couverte par la subvention de même que 6 exemplaires des numéros produits au cours des 12 derniers mois.

Exigences particulières

Le plan de développement et les rapports d'activités doivent établir clairement les moyens que la revue a déjà pris ou entend prendre en matière de problématique féminine.

Critères d'évaluation des projets

Les demandes des revues établies sont analysées en fonction des critères suivants :

– qualité du contenu ;
– qualité de l'administration et de la gestion ;
– qualité du plan de développement ;

– potentiel de développement et garanties de réalisation ;
– pertinence des mesures d'intervention à l'intention des femmes.

Dans le cas des revues en émergence, les critères sont les suivants :

– qualité du concept visé et du plan de développement fourni ;
– potentiel de développement et garanties de réalisation ;
– pertinence des mesures d'intervention à l'intention des femmes.

Montant attribué

- Le montant maximal est de 25 000 $ pour les revues en émergence (une seule subvention possible par année).
- Pour les revues établies, le montant maximal varie entre 30 000 $ et 50 000 $.
- Le montant accordé est déterminé en fonction, entre autres de l'ampleur de la revue (nombre de pages produites) et de sa diffusion (nombre d'exemplaires vendus par mois au cours de la dernière année).

Durée de l'aide

La subvention accordée couvre une période de 12 mois, débutant le 1er janvier qui suit la sélection des demandes.

Certaines revues, présentant d'excellentes garanties d'exécution de leur plan de développement, peuvent bénéficier d'une présomption de renouvellement d'une ou deux années supplémentaires.

Renseignements

Soutien aux revues de culture scientifique et technique
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
Direction du développement scientifique
1000, route de l'Église Sainte-Foy (Québec)

G1V 3V9

Tél. : (418) 644-4733 Téléc. : (418) 643-6947

André Lemelin

Nom du programme	***Programme d'aide financière***
Nom de l'organisme	**Fondation québécoise en environnement**
Objectifs du programme	Accorder de l'aide financière à des organismes, groupes ou associations à but non lucratif du Québec, qui prolongent sa mission et ses objectifs d'information, d'éducation et de formation de la Fondation québécoise en environnement.
Clientèles admissibles	Groupe, organisme ou association privée du Québec, à but non lucratif, incorporé ou non.
Projets admissibles	La subvention peut servir aux fins suivantes : location d'équipement, frais de promotion et de publicité, préparation de documents écrits ou audiovisuels, frais de conception graphique, etc. *Ne sont pas admissibles :* – les opérations régulières ou de fonctionnement d'un projet ; – l'achat d'équipement.
Date limite de participation	1er avril 1991. À noter que le programme d'aide financière de la Fondation est actuellement en redéfinition. Consulter le responsable du programme pour en savoir plus.
Modalités d'inscription	• Remplir le formulaire qui est disponible au bureau de la Fondation. • Y joindre les pièces demandées (résolution du conseil d'administration, copie de la charte ou lettres patentes, lettre d'engagement de participation au projet de la part d'organismes partenaires, au moins une lettre d'appui).
Exigences particulières	Le coût global de la demande de contribution à un projet, par des moyens financiers ou autres, doit être partagé avec un ou plusieurs organismes autres que la Fondation québécoise de l'environnement.
Critères d'évaluation des projets	Les demandes seront analysées en fonction des critères d'évaluation suivants : – l'intérêt du projet lui-même ;

– les garanties de réalisation du projet (capacités de l'organisme, qualité et importance des appuis et engagements) ;
– les retombées du projet (rayonnement et répercussions dans la population, avantages environnementaux).

La priorité sera donnée aux projets qui ont une incidence ou qui pourront être reproduits à l'échelle du Québec.

Montant attribué

Des montants de 500 $ à 5 000 $ seront accordés pour la réalisation des projets retenus.

Durée de l'aide

- L'aide financière est offerte pour une période d'un an.
- Un organisme ne peut présenter qu'une seule demande par année et ne peut recevoir plus d'une subvention dans le cadre d'un même projet.

Renseignements

Programme d'aide financière
Fondation québécoise en environnement
864, rue Sainte-Catherine Est
2e étage
Montréal (Québec)

H2L 2E3

Tél. : (514) 849-3323 Téléc. : (514) 849-0028

Tél. : 1-800-361-2503

Diane Collard

Nom du programme	***Programme d'aide aux zones défavorisées***
Nom de l'organisme	**Industrie, Sciences et Technologie Canada**
Objectifs du programme	Promouvoir et renforcer l'industrie touristique de 15 municipalités régionales de comté les moins favorisées des régions centrales du Québec.
Clientèles admissibles	• Les entreprises commerciales. • Les organismes à but non lucratif. *Ne sont pas admissibles :* – les organismes gouvernementaux ; – les municipalités ou leurs mandataires ; – les entités juridiques possédées ou contrôlées par ceux-ci.
Projets admissibles	*Volet Études :* Réalisation d'études reliées à un projet ou à une activité admissible au programme : plan d'affaires, plan de commercialisation, étude de faisabilité, de marché. *Volet Établissements touristiques :* Mise sur pied, agrandissement ou modernisation d'établissements touristiques dans les secteurs de l'hébergement commercial (incluant les gîtes du passant), les parcs thématiques, les services d'excursion, les attraits permanents, les centres récréo-touristiques et d'autres services à la clientèle touristique. *Volet Développement communautaire :* Mise sur pied, agrandissement ou modernisation d'un établissement visant à offrir des services communautaires culturels ou de loisirs.
Date limite de participation	Le 31 mars 1993.
Modalités d'inscription	• Remplir un formulaire de demande d'aide. • Le faire parvenir au bureau d'Industrie, Sciences et Technologie Canada de votre région (voir la liste d'adresses qui suit). Seules les MRC suivantes font partie des territoires désignés : Argenteuil, D'Autray, L'Amiante,

Le Centre-de-la-Mauricie, Le Granit, Le Haut-Saint-François, L'Érable, Les Etchemins, L'Islet, L'Or-Blanc, Maskinongé, Matawinie, Mékinac, Montmagny et Montcalm.

Exigences particulières

- L'entreprise qui présente un projet doit être rentable.
- L'organisme à but non lucratif doit faire preuve d'autosuffisance.
- L'aide doit constituer un incitatif réel à la réalisation du projet.

Critères d'évaluation des projets

- Pertinence et impact économique des projets sur le tourisme régional.
- Capacité de gestion des dirigeants.
- Viabilité des projets.

Montant attribué

Volet Études
Le taux d'aide accordé aux organismes à but non lucratif pourra atteindre 90 % des coûts admissibles.
Volet Établissements touristiques
Les contributions accordées pourront atteindre 50 % des coûts admissibles ; pour les projets d'attraits permanents entrepris par les organismes à but non lucratif, l'aide pourra atteindre 75 %. L'aide maximale par projet a été fixée à 300 000 $.
Volet Développement communautaire
L'aide accordée pourra atteindre 75 % pour les organismes à but non lucratif, jusqu'à concurrence d'un maximum de 150 000 $.

Durée de l'aide

Peut varier selon la nature du projet.

Renseignements

Programme d'aide aux zones défavorisées
Industrie, Sciences et Technologie Canada
Immeuble John Munn
112, rue Dalhousie, bureau 001
Québec (Québec)

G1K 4C1

Tél. : (418) 648-4826 Téléc. : (418) 648-2507

Jean Grandmaison

Bureaux régionaux
Industrie, Sciences et Technologie Canada

Bois-Francs

Place du Centre
150, rue Marchand, bureau 502
Drummondville (Québec)
J2C 4N1
Tél. : (819) 478-4664
1-800-567-1418

Estrie

1335, rue King Ouest, bureau 303
Sherbrooke (Québec)
J1J 2B8
Tél. : (819) 564-5904
1-800-567-6084

Mauricie

Immeuble Bourg du Fleuve
25, rue des Forges, 4e étage
Bureau 413
Trois-Rivières (Québec)
G9A 2G4
Tél. : (819) 374-5544
1-800-567-8637

Montréal-Outaouais

Centre de renseigenments
800, Place Victoria, bureau 3800
C.P. 247
Montréal (Québec)
H4Z 1E8
Tél. : (514) 283-8185
1-800-361-5367

Québec

Immeuble John Munn
112, rue Dalhousie, bureau 001
Québec (Québec)
G1K 4C1
Tél. : (418) 648-4826
1-800-463-5204

2. Les programmes d'aide à l'emploi

Les particuliers et les organismes peuvent se prévaloir de sept programmes d'aide à l'emploi, lesquels peuvent leur permettre, en même temps, de réaliser des projets relatifs à la faune et de vivre une expérience de travail.

Nom du programme	***Programme d'aide à l'intégration en emploi (PAIE)***
Nom de l'organisme	Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle
Objectifs du programme	Permettre aux prestataires de la Sécurité du revenu, qui sont prêts à travailler et qui se cherchent un emploi, de réintégrer le marché du travail.
Clientèles admissibles	*Participants :* – les prestataires de la Sécurité du revenu ayant touché de l'aide au cours des 12 derniers mois ; – les chefs de famille monoparentale et les personnes âgées de 45 ans et plus sont admissibles dès leur inscription à la Sécurité du revenu. *Promoteurs :* – les entreprises privées ; – les municipalités ; – les organismes à but non lucratif ; – les travailleurs autonomes.
Projets admissibles	• La priorité sera accordée aux nouveaux emplois à plein temps (35 heures/semaine et plus) qui pourront éventuellement revêtir un caractère de permanence. • Les emplois à caractère saisonnier, d'une durée minimale de 20 semaines. • Un poste à temps partiel, à condition que le salaire versé permette au participant de quitter la Sécurité du revenu.
Date limite de participation	Aucune date limite pour le dépôt de projet aux centres Travail-Québec.
Modalités d'inscription	Présenter le(s) projet(s) à l'un des centres Travail-Québec et dresser le profil des ressources humaines que l'organisme participant recherche.
Exigences particulières	• Pour être admissible, l'entreprise privée devra avoir été en exploitation continue au Québec pendant six mois au cours des 12 mois précédant la demande de subvention.

- L'employeur devra, si une loi ou un règlement l'exige, être inscrit à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et à la Commission des normes du travail (CNT).

Critères d'évaluation des projets

Selon les exigences du promoteur qui est responsable de la sélection des participants recommandés.

Montant attribué

Aux employeurs :
Le programme *PAIE* accorde une subvention aux employeurs pour l'embauche de personnes qui reçoivent une aide financière de la Sécurité du revenu.

– 50 % du salaire brut du participant jusqu'à concurrence de 120 $ par semaine.

Aux organismes à but non lucratif :
100 % du salaire brut du participant, jusqu'à concurrence de 175 $ par semaine.

Durée de l'aide

- Emplois à caractère permanent : 6 mois.
- Emplois à caractère saisonnier : durée de l'emploi visé jusqu'à un maximum de 6 mois.

Renseignements

Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle
Le Centre Travail-Québec le plus près de chez vous.
Consulter les pages bleues de l'annuaire téléphonique.
Consulter un agent de programme.

Nom du programme	***Expérience de travail (EXTRA)***
Nom de l'organisme	**Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle**
Objectifs du programme	Offrir aux prestataires de la Sécurité du revenu des expériences de travail leur permettant de développer ou de maintenir certaines habiletés, attitudes ou comportements susceptibles d'accroître leurs possibilités d'accéder au marché du travail par la participation à des activités communautaires bénévoles.
Clientèles admissibles	*Participants :* – prestataires de la Sécurité du revenu pour lesquels la pertinence de participer à cette mesure a été établie par une personne représentant le Ministère. *Promoteurs :* – sociétés et entreprises légalement constituées (organismes à but lucratif et à but non lucratif).
Projets admissibles	• Les projets maintenant et développant l'employabilité des participants. • Les projets relatifs à la production ou à la distribution de biens ou de services favorisant le mieux-être d'un groupe de personnes d'un village, d'un quartier, d'une ville ou d'une région. *Ne sont pas admissibles:* – les projets reliés à l'augmentation de la production des entreprises à but lucratif ; – les projets qui ont pour effet d'augmenter la valeur des biens appartenant à un ou à des particuliers ; – les projets qui permettent la réalisation d'activités déjà prévues par le promoteur et devant être exécutées par des salariés ; – les projets dont les recettes constituent des profits pour le promoteur, à moins que celles-ci ne soient utilisées pour couvrir les frais de fonctionnement du projet ou pour améliorer le service aux usagers.
Date limite de participation	Aucune date limite pour le dépôt des projets aux centres Travail-Québec.

Modalités d'inscription

Présenter le(s) projet(s) à l'un des centres Travail-Québec après avoir rempli le formulaire.

Exigences particulières

- La durée des projets (emplois) saisonniers devra être de 13 semaines à 6 mois.
- Les emplois ne peuvent pas être déjà financés ou subventionnés par une autre mesure gouvernementale d'emploi.

Critères d'évaluation des projets

Selon les exigences du promoteur qui est responsable de la sélection des participants recommandés.

Montant attribué

Aide accordée aux participants :
- hausse de leur prestation mensuelle et possibilité de remboursement des frais de garde d'enfants.

Aide accordée aux promoteurs :
- frais de fonctionnement directement reliés à la réalisation du projet (salaire du personnel d'encadrement, location de locaux, etc.)
- entre 50 $ à 100 $, par participant, pour les organismes sans but lucratif et 25 $ par mois, par participant, pour les organismes à but lucratif.

Durée de l'aide

- Les participants peuvent habituellement profiter de la mesure pendant une période maximale de 12 mois.
- La durée minimale d'un projet ne doit pas être inférieure à six mois. Exceptionnellement, cette durée peut être moindre lorsqu'il s'agit de projets à caractère saisonnier.

Renseignements

Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du Revenu et de la Formation professionnelle

Le centre Travail-Québec le plus près de chez vous. Consulter les pages bleues de l'annuaire téléphonique.

Nom du programme	***Programme d'assistance financière aux chantiers de jeunes bénévoles***
Nom de l'organisme	**Mouvement québécois des chantiers et Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche**
Objectifs du programme	Permettre, d'une part, à des organismes à but non lucratif de mener à bien des projets en recourant à une main d'œuvre bénévole et dynamique, et, d'autre part, à des jeunes de 16 à 25 ans de se livrer à des apprentissages utiles tant à leur développement professionnel que personnel, tout en expérimentant une vie de groupe intéressante.
Clientèles admissibles	*Les jeunes :* – jeunes de 16 à 25 ans inclusivement. *Les organismes :* – tout organisme public, parapublic ou privé à but non lucratif, désireux d'améliorer des infrastructures d'usage public dont bénéficie la communauté.
Projets admissibles	• Projets pouvant se réaliser en toutes saisons. • Travaux communautaires de tous genres regroupant une équipe de chantier formée de 8 à 12 jeunes bénévoles, encadrés de 2 animateurs. • Projets de travail concrets, tangibles et utiles à la communauté Exemples : aménagement extérieur, préservation du patrimoine, aide à la logistique lors de manifestations populaires, etc.
Date limite de participation	• Le 15 mai 1991, pour les projets débutant en octobre, novembre, février et mars. • Le 1er octobre 1991, pour les projets débutant en mai, juin, juillet et août.
Modalités d'inscription	• Remplir le formulaire de demande d'assistance financière Chantiers de jeunes bénévoles. • Y joindre les pièces requises. • Faire parvenir le tout au Mouvement québécois des chantiers, à l'adresse qui apparaît à la rubrique « Renseignements ».

Exigences particulières

Les participants :

– Les jeunes doivent accepter d'investir bénévolement une moyenne de 30 heures /semaines de travail dans leur chantier.

L'organisme d'accueil (qui crée un projet de chantier et en assume la réalisation) :

– Il doit être prêt à s'engager auprès de jeunes de 16 à 25 ans, dans le cadre de la démarche de développement professionnel et social que représente la formule chantier.

Critères d'évaluation des projets

- Niveau de réalisme du projet de chantier.
- Utilité du projet pour la communauté et la clientèle bénéficiaire.
- Capacité de prise en charge par le milieu, une fois le projet réalisé.
- Qualité du cadre de réalisation prévu par l'organisme d'accueil.
- Diversité des tâches que les jeunes auront à réaliser.
- Intérêt à réaliser le projet dans le cadre de la formule chantier.

Montant attribué

- Variable selon la durée du projet.
- La subvention Chantiers de jeunes bénévoles permet aux organismes d'accueil de couvrir les frais de transport, d'hébergement, de nourriture et de loisirs d'une équipe de chantier.

Durée de l'aide

Variable selon la durée du projet (3 à 12 semaines).

Renseignements

Chantiers de jeunes bénévoles
Mouvement québécois des chantiers
4545, Pierre-de-Coubertin
Case postale 1000, succursale M
Montréal (Québec)

H1V 3R2

Tél. : (514) 252-3015 Téléc. : (514) 251-8038

Carmelle Lecompte

Nom du programme	***Jeunes volontaires***
Nom de l'organisme	**Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche**
Objectifs du programme	Donner l'occasion à des jeunes adultes de réaliser un projet de leur choix, leur permettant d'acquérir des connaissances et de faire de nouveaux apprentissages en vue de leur insertion ou de leur réinsertion sociale et professionnelle.
Clientèles admissibles	• Les jeunes de 16 à 29 ans, sans emploi régulier et à temps plein, ayant terminé leurs études ou cessé de fréquenter à temps plein un établissement scolaire depuis au moins 4 mois. • Les prestataires de la Sécurité du revenu. • Les chômeurs ainsi que les personnes sans revenu. • Les jeunes de moins de 16 ans exclus du réseau scolaire et référés par un intervenant social. • Les organismes à but lucratif ou non lucratif, dûment constitués ou reconnus dans leur milieu.
Projets admissibles	• Les projets élaborés et pris en charge par des jeunes adultes qui doivent s'associer à un organisme du milieu. • Les projets offrant les conditions nécessaires à une démarche de formation. • Les projets pouvant être réalisés au cours d'une période de 3 à 8 mois.
Date limite de participation	Aucune.
Modalités d'inscription	Les participants et les organismes intéressés doivent contacter les agents de projets *Jeunes volontaires* à la Direction régionale du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Ces agents pourront les aider lors de la présentation et de l'élaboration de leur projet.
Exigences particulières	Aucune.

Critères d'évaluation des projets

- Les projets doivent fournir une occasion d'apprentissage significative pour les participants.
- Un comité de bénévoles du milieu effectue l'analyse et la recommandation des projets.

Montant attribué

- Allocation de participation pouvant atteindre 165 $ par mois.
- Frais de garde alloués aux participants ayant des enfants à charge.
- Frais de transport couvrant les déplacements en dehors des centres urbains.
- Frais de fonctionnement du projet : 100 $ par mois, par participant.

Durée de l'aide

De 3 à 8 mois. Cette aide peut être renouvelée.

Renseignements

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Bureaux régionaux du Ministère (voir la liste d'adresses aux pages 14 et 15).
Consulter un agent de programme.

Nom du programme	***Développement de l'emploi – Projets généraux***
Nom de l'organisme	Emploi et Immigration Canada
Objectifs du programme	Aider les chômeurs de longue date à devenir actifs sur le marché du travail, en finançant des projets qui leur procureront une formation et une expérience de travail.
Clientèles admissibles	*Participants :* – toute personne en chômage, mais disposée à travailler, depuis au moins 24 des 30 dernières semaines. *Promoteurs :* – les entreprises ; – les organismes à but lucratif et à but non lucratif ; – les municipalités ; – les établissements de santé publics ; – les établissements d'enseignement publics ; – les conseils de bandes indiennes.
Projets admissibles	• Les projets comportant une composante formation (20 %) et une composante expérience de travail. • Les projets offrant au moins trois emplois d'une durée de 30 heures ou plus par semaine. • Les projets concernant des emplois qui ne sont pas déjà subventionnés.
Date limite de participation	Le dépôt des projets se fait sur une base continue. Les demandes seront traitées selon l'ordre d'arrivée, jusqu'à ce que tous les fonds soient engagés.
Modalités d'inscription	• Remplir le formulaire de demande disponible au Centre d'emploi du Canada le plus près de chez vous. • Présenter le projet directement au bureau d'Emploi et Immigration Canada le plus près de chez vous (consulter les pages bleues de l'annuaire téléphonique).
Exigences particulières	• Tous les participants et les directeurs de projet doivent être autorisés par la loi à travailler au Canada. • Le promoteur doit accorder une formation théorique et pratique d'un minimum de 45 heures.

- Les projets doivent offrir au moins trois emplois.

Critères d'évaluation des projets

- Les demandes sont évaluées en fonction des objectifs du programme.
- La préférence sera accordée aux demandes qui visent la formation pratique sur place et l'expérience de travail, surtout dans les régions où existent des établissements publics de formation dont les programmes sont adaptés aux besoins du marché du travail local.

Montant attribué

- Jusqu'à 60 % du salaire brut du participant sera accordé aux entreprises.
- 100 % du salaire brut du participant sera accordé aux organismes à but non lucratif.
- Aide à l'employeur pour les charges sociales, les frais généraux, etc.

Durée de l'aide

- Les projets peuvent s'échelonner sur une période maximale de 52 semaines.
- Les propositions concernant des projets de moins de 16 semaines ne sont généralement pas acceptés.

Renseignements

Développement de l'emploi – Projets généraux
Emploi et Immigration Canada
Au Centre d'emploi du Canada le plus près de chez vous.
Voir les pages bleues de l'annuaire téléphonique.
Consulter un agent de programme

Informations non validées par l'organisme

Nom du programme ***DÉFI – Emploi d'été/Expérience de travail***

Nom de l'organisme Emploi et Immigration Canada

Objectifs du programme Aider les étudiants à trouver un emploi d'été lié à leur formation.

Clientèles admissibles

Participants :

– les étudiants qui retournent à l'école à l'automne.

Promoteurs :

– entreprises ;
– organismes
– conseils de bandes indiennes ;
– administrations municipales ;
– établissements publics de santé ;
– établissements d'enseignement.

Projets admissibles

- Les projets offrant un ou plusieurs emplois liés à un domaine d'études, à une discipline ou à un programme de formation ou encore des emplois préparatoires à une carrière ou qui offrent une expérience de travail à l'étudiant.
- Les projets ne faisant l'objet d'aucune autre subvention gouvernementale.
- Les projets à caractère saisonnier (entre 6 à 18 semaines).
- Les emplois à temps partiel pour les employés handicapés.
- Les projets qui se réalisent entre la fin d'avril et le début de septembre.

Ne sont pas admissibles :

– les projets ne comportant pas un minimum de 30 heures par semaine, par participant, et n'offrant pas au moins le salaire minimum horaire fixé pour les adultes de la province.

Date limite de participation

- Le dépôt des projets se fait sur une base continue.
- Les demandes seront traitées selon l'ordre d'arrivée, jusqu'à ce que tous les fonds soient engagés.

Modalités d'inscription

- Remplir le formulaire.
- Présenter le projet directement au bureau du Centre d'emploi du Canada le plus près de chez vous.

Exigences particulières

Participants :

– être légalement autorisé à travailler au Canada ;
– avoir fréquenté à plein temps une école au cours de la dernière année scolaire et vouloir poursuivre à plein temps ses études lors de la prochaine année ;
– n'avoir qu'un seul emploi d'été à temps plein ;
– ne pas être un proche parent de l'employeur.

Critères d'évaluation des projets

Selon les exigences du promoteur qui est responsable de la sélection des participants recommandés.

Montant attribué

Les promoteurs reçoivent des subventions salariales et une aide financière couvrant 100 % des charges sociales et une partie des frais de fonctionnement (pour les organismes à but non lucratif).

Durée de l'aide

Emplois d'une durée d'au moins 30 heures par semaine, ne dépassant pas normalement 40 heures par semaine et d'une durée de 6 à 18 semaines consécutives.

Renseignements

DÉFI– Emploi d'été
Emploi et Immigration Canada
Au Centre d'emploi du Canada le plus près de chez vous.
Voir les pages bleues de l'annuaire téléphonique.
Consulter un agent de programme

Informations non validées par l'organisme

Nom du programme	***Création d'emplois* – Article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage**
Nom de l'organisme	Emploi et Immigration Canada
Objectifs du programme	Offrir aux chômeurs la possibilité de conserver et d'utiliser leurs compétences professionnelles à la suite d'un licenciement et en l'absence de toute autre activité productive.
Clientèles admissibles	*Participants :* – les chômeurs qui ont droit ou qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage ; – être référés par un Centre d'emploi du Canada. *Promoteurs :* – les organismes ; – les entreprises ; – les municipalités ; – les particuliers.
Projets admissibles	• Les projets qui offrent trois emplois et plus, à plein temps. • Les projets non subventionnés autrement, ne comportant aucun double emploi avec des services existants ou en concurrence, et n'entraînant aucun remplacement ou licenciement de personnel. *Ne sont pas admissibles :* – les activités qui fourniraient un service personnel à l'auteur de la demande ; – les projets qui utiliseraient les fonds du programme pour déplacer des employés de poste ou pour remplacer des travailleurs licenciés ou bénévoles ou absents, en raison d'un arrêt de travail ou d'un conflit patronal-syndical.
Date limite de participation	Tout au long de l'année et jusqu'à l'épuisement des fonds alloués au programme. Les propositions sont examinées selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Modalités d'inscription

- Remplir le formulaire.
- Présenter le projet au bureau d'Emploi et Immigration du Canada le plus près de chez vous.

Exigences particulières

- Les lois, règlements et décrets devront être respectés.
- Des renseignements ou documents pourront être requis en vue d'effectuer l'évaluation de la demande.

Critères d'évaluation des projets

- Les propositions devront satisfaire aux conditions énoncées dans le guide d'accompagnement.
- Elles seront évaluées en fonction de leur chance de réaliser les objectifs du programme.

Montant attribué

La Commission versera directement aux participants les prestations d'assurance-chômage ordinaires ou majorées auxquelles ils ont droit.
De plus, une contribution maximale de 125 $ par semaine de travail pourra être versée directement au promoteur pour financer d'autres dépenses approuvées (achat de matériel et d'équipement, location d'installations, etc.)

Durée de l'aide

Un minimum de six semaines et un maximum de 52 semaines.

Renseignements

Création d'emplois – Article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage
Emploi et Immigration Canada
Au bureau d'Emploi et Immigration Canada le plus près de chez vous.
Voir les pages bleues de l'annuaire téléphonique.

Informations non validées par l'organisme

3. L'aide technique

Nous présentons, dans cette partie, six organismes qui offrent une aide technique directement reliée à la faune et aux habitats. Les coordonnées des onze autres organismes d'aide apparaissent aux rubriques « Renseignements » de la fiche du programme et « Coordonnées » de l'annexe intitulée « D'autres formes d'aide ».

Nom de l'organisme

Service canadien de la faune – Environnement Canada

Mandat

Le Service canadien de la faune s'occupe de la gestion des oiseaux migrateurs et des programmes touchant d'autres espèces fauniques de même que des habitats présentant un intérêt national.

Champ d'activités

- Gestion des populations d'oiseaux migrateurs.
- Mise en œuvre de programmes de sauvegarde des habitats et des espèces en danger et de programmes de restauration des milieux humides.
- Évaluation des conséquences écologiques de l'utilisation des ressources sur les milieux fauniques et surveillance de l'état des écosystèmes.
- Recherche sur la sauvagine, les oiseaux marins et sur les effets des substances toxiques chez certaines espèces fauniques.

Formes d'aide

- Financement de projets dans le cadre des programmes :
  - *Aide à la gestion et à l'acquisition des habitats ;*
  - *Les partenaires de l'Environnement ;*
  - *Semaine canadienne de l'environnement.*
- Une aide technique et professionnelle est également apportée par le Service canadien de la faune selon les besoins et les demandes.

Coordonnées

Environnement Canada
Service canadien de la faune
1141, route de l'Église
C.P. 10100, 9e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5
Tél. : (418) 648-7225
Téléc. : (418) 649-6475

Personne-ressource

Francine Hone

Nom de l'organisme **Fondation de la faune du Québec**

Mandat

Société à but non lucratif, la Fondation de la faune du Québec a pour mandat de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

Champ d'activités

- Protection des habitats et des sites fauniques.
- Mise en valeur des habitats fauniques par des interventions touchant leur amélioration, leur restauration et éventuellement l'établissement d'un nouvel habitat.
- Acquisition de connaissances et mise au point de nouvelles techniques de protection et de mise en valeur.
- Sensibilisation de la population à l'importance de conserver et d'améliorer les habitats fauniques.

Formes d'aide

- Financement de projets.
- Aide financière sous diverses formes :
  - subventions ;
  - prêts avec ou sans intérêt ;
  - garanties de prêt.
- Aide technique en matière de protection des habitats.

Coordonnées

Fondation de la faune du Québec
140, Grande Allée Est, bureau 860
Québec (Québec)
G1R 5M8
Tél. : (418) 644-7926
Téléc. : (418) 643-7655

Personnes-ressources

Patrick Plante
Guy Lépine

Nom de l'organisme **Habitat faunique Canada**

Mandat Habitat faunique Canada est une fondation nationale à but non lucratif. Son mandat consiste à déceler et à examiner les problèmes, les questions et les possibilités concernant les habitats fauniques au pays, et à promouvoir des programmes innovateurs visant à conserver la diversité de ces habitats.

Champ d'activités Conservation, restauration et mise en valeur des habitats fauniques au Canada.

Formes d'aide

- Financement de projets : programmes *Conservation, restauration et mise en valeur des habitats/Communication et sensibilisation.*
- Subventions de recherches portant sur les habitats fauniques.
- Aide technique à la réalisation de programmes d'intendance privée.

Coordonnées

Habitat faunique Canada
1704, avenue Carling, bureau 301
Ottawa (Ontario)
K2A 1C7
Tél. : (613) 722-2090
Téléc : (613) 722-3318

Personnes-ressources H. Wayne Roddick
Greg Filyk

Nom de l'organisme	**Canards Illimités Canada**
Mandat	Organisme privé, à but non lucratif, Canards Illimités Canada est voué à la conservation et à la protection des milieux humides et des espèces animales (sauvagine et gibier) qui y vivent.
Champ d'activités	Conservation et protection des milieux humides. Aménagement des terres humides au Québec.
Formes d'aide	• Information sur l'inventaire des milieux humides, la protection des sites, l'aménagement d'un habitat faunique et le suivi environnemental des aménagements réalisés. • Aide technique : avis sur les possibilités d'aménagement faunique d'un milieu humide, préparation et réalisation de plan d'aménagement, préparation et mise en œuvre de programmes de suivi environnemental.
Coordonnées	Canards Illimités Canada 710, Bouvier, bureau 260 Québec (Québec) G2J 1A7 Tél. : (418) 623-1650 Téléc. : (418) 623-0420
Personne-ressource	George Arsenault

Nom de l'organisme

Ministère de l'Environnement du Québec

Mandat

Surveiller et préserver la qualité de l'environnement et promouvoir son assainissement.

Champ d'activités

- Épuration des eaux domestiques.
- Réduction et traitement des rejets industriels.
- Incitation à l'exploitation durable des ressources.

Formes d'aide

Services techniques offerts aux associations pour la protection de l'environnement des lacs (*Programme des lacs*) :

– relevé de la qualité des eaux, classification des installations septiques, classification des rives, études spécialisées, programme d'éducation, etc.

Services techniques offerts à tous les intervenants intéressés à sauvegarder les arbres et les boisés urbains (*Programme de foresterie urbaine*) :

– séminaire de formation, banque d'information, inventaire et expertise technique.

Coordonnées

Programme des lacs
Dir. de l'aménagement
Min. de l'Environnement
2360, chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H2

Tél. : (418) 644-3424
Tél. : (514) 873-8447

Programme de foresterie urbaine
Dir. de la conservation et
du patrimoine écologique
Min. de l'Environnement
2360, chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H2

Tél. : (418) 644-3360
Téléc. : (418) 646-6169

Personnes-ressources

Réjean Bernier (Québec)
Monique Robillard (Montréal)
Johanne Fradette

Nom de l'organisme

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Mandat

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche est responsable de la gestion de la ressource faunique au Québec.
À ce titre, il a pour mission la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, dans une perspective de développement durable.

Champ d'activités

- Acquisition de connaissances sur la faune et sur ses habitats.
- Conception de politiques de gestion faunique.
- Suivi de l'utilisation de la faune.
- Amélioration et mise en valeur de la faune.
- Protection des espèces et des habitats.
- Conception de programmes et de documents éducatifs.
- Réglementation et émission de permis.

Formes d'aide

- Financement direct de projets ou aide à la recherche de financement alternatif.
- Soutien à des projets de jeunes réalisés conjointement avec les organismes dans le cadre des programmes *Chantiers de jeunes bénévoles* et *Jeunes Volontaires*.
- Aide technique et professionnelle à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets à caractère faunique.

Coordonnées

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Bureaux régionaux du Ministère (voir la liste d'adresses aux pages 14 et 15).

Personne-ressource

Voir les pages 14 et 15.

ANNEXE

D'autres formes d'aide

En plus des programmes et des organismes répertoriés, il existe d'autres sources d'information et d'aide dont peuvent se prévaloir les organismes qui préparent un projet d'intervention. Cette annexe en décrit quelques-unes.

Le Centre canadien de philanthropie

Le Centre canadien de philanthropie est un organisme non gouvernemental à but non lucratif.

Son mandat est de favoriser une plus grande participation des bénévoles dans les organismes de charité et à but non lucratif. Le Centre vise également à élargir la base de l'aide financière et bénévole en faveur de ces organismes.

Ses principaux champs d'activités sont :

- l'information du public et du gouvernement sur le rôle et l'importance de la philanthropie (programme *IMAGINE*) ;
- la cueillette et la diffusion de l'information ;
- la formation et le développement des compétences ;
- la recherche et la diffusion de publications.

On peut se prévaloir de différentes formes d'aide au Centre canadien de philanthropie :

- recourir au réseau des associés et consulter une liste regroupant plus de 1 000 organismes de charité, de fondations, de corporations et de conseillers professionnels.
- s'informer : il y existe une bibliothèque publique de référence sur les dons et le bénévolat, un service de recherche d'articles, un service téléphonique de référence, un répertoire des bénéficiaires et des sommes allouées par les fondations, etc.
- assister à des séminaires et à des conférences sur la formation des responsables de campagnes de souscription, de communication et d'administration d'organismes ;
- participer à une table de concertation offerte à tous ceux qui s'engagent dans des activités philanthropiques.

Coordonnées :

Le Centre canadien de philanthropie
1329, Bay Street
Toronto (Ontario)
M5R 2C4
Tél. : (416) 515-0764 Téléc. : (416) 515-0773

Personne-ressource : Dough Franklin

Le Secrétariat d'État du Canada

Le Secrétariat d'État veut susciter chez les Canadiens un sentiment d'appartenance à leur pays, à les aider à mieux saisir leur identité et à la célébrer. Il vise à offrir aux citoyens canadiens de nouvelles perspectives en leur ouvrant plus large l'accès aux ressources éducatives, sociales, politiques et culturelles au pays.

Ses champs d'activités couvrent, entre autres :

- la participation des citoyens à la vie de la société (le bénévolat) ;
- les demandes de citoyenneté ;
- la promotion des droits de la personne ;
- la condition des personnes handicapées ;
- les citoyens autochtones ;
- la promotion du bilinguisme, etc.

Les principales formes d'aide auxquelles les organismes peuvent recourir sont les suivantes :

- le programme *Soutien aux organismes volontaires* ;
- les organismes bénévoles peuvent se prévaloir d'une aide financière et technique dans le cadre de ce programme qui vise à encourager le développement du secteur bénévole et à en assurer la promotion.

Coordonnées :

Secrétariat d'État du Canada
Édifice Jules-Léger
15, rue Eddy, 10e étage
Hull (Québec)
Adresse postale :
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5
Tél : (819) 994-2255 Téléc : (819) 953-4131
Personne-ressource : Douglas McKercher

Pour les organismes qui désirent réaliser un projet concernant la faune et les habitats, le *Répertoire des programmes d'aide* se veut une source indispensable de renseignements.

On y trouve, entre autres :

- Des conseils pratiques sur l'élaboration d'un projet
- Un tableau synthèse des différentes formes d'aide
- La description de 18 programmes d'aide financière et de 7 programmes d'aide à l'emploi
- Une présentation de six organismes qui offrent un soutien technique
- Des adresses de personnes-ressources

Réalisation conjointe

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

Environnement Canada
Service canadien de la faune

Environment Canada
Canadian Wildlife Service

Loisir, Chasse et Pêche Québec